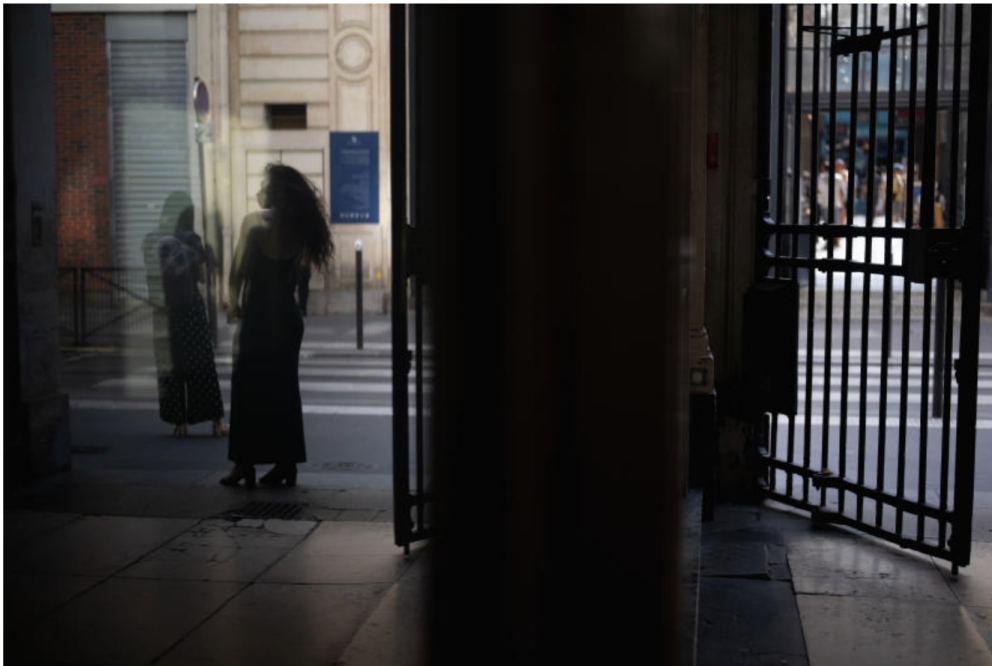


Le sort de Sana, rapatriée de Syrie, devant la commission des expulsions du tribunal de Lille

Le préfet du Nord veut expulser vers l'Algérie cette jeune femme, emmenée de force en Syrie par une mère radicalisée et revenue avec ses deux enfants en janvier. Il assure, sans fournir de documents, qu'elle constitue une « menace grave ». Le président de l'association qui la prend en charge l'a contredit mercredi.

Par Florence Traullé (Lille, correspondante)



Sana, rapatriée de Syrie, à Paris, le 3 septembre 2023. OLGA KRAVETS POUR LE MONDE

Depuis sa notification d'expulsion le 21 août, Sana (un prénom d'emprunt) vit en apnée. Mercredi 13 septembre, elle devait comparaître devant la commission des expulsions du tribunal de Lille, à qui il revient de rendre un avis que le préfet n'est pas obligé de suivre. Mais la jeune femme, rapatriée de Syrie où elle a passé neuf ans, n'était pas présente à l'audience. Elle a été hospitalisée dans la nuit et ce sont donc ses avocats, notamment **M^e Marie Dosé**, spécialisée dans la défense des familles de djihadistes, qui l'ont représentée.

En face, fait inhabituel, **Georges-François Leclerc, le préfet des Hauts-de-France** en personne, qui voit en Sana « *une menace grave pour la République française* » et maintient sa demande d'expulsion vers l'Algérie, où elle n'a jamais mis un pied. Cette jeune femme de 24 ans a été rapatriée en janvier avec ses deux fillettes. Née en France, elle a été élevée « *dans un contexte islamiste extrêmement rigoriste* », a exposé le président de la commission : déscolarisation imposée par sa mère, obligation de porter le voile intégral, interdiction de sortir de chez elle et même de « *regarder à l'extérieur depuis la fenêtre de sa chambre* ».

En 2014, sa mère lui fait croire qu'elle l'emmène en Algérie avec ses quatre frères et sœurs, mais c'est en Syrie, dans le pseudo-califat de l'organisation État islamique (EI), qu'elle installe sa famille. Sana y sera mariée de force à un djihadiste belge, le père de ses filles. « *À 15 ans, on ne se marie pas, on est violée par quelqu'un qu'on n'a pas choisi* », plaide M^e Dosé en décrivant une jeune fille qui n'avait jamais eu de petit ami vu le milieu familial « *complètement radicalisé* » dans lequel elle a grandi et qui exerçait sur elle une surveillance permanente.

« Un rapport ambigu avec l'islamisme fermé et violent »

Rapatriée par la France à sa demande du camp dans lequel elle a été internée en zone kurde après la chute de Baghouz, reprise à l'EI en mars 2019, Sana a été interrogée quatre jours par la DGSI, le service de police chargé de la lutte antiterroriste. Elle n'a pas été mise en examen pour faits liés au terrorisme, ni même mise sous le statut de témoin assisté.

Mais le préfet assure qu'un « *magistrat allemand s'intéresse à elle* » et qu'elle s'est à nouveau « *mariée religieusement et virtuellement* ». Il n'a produit aucun document l'attestant. S'il reconnaît que Sana a vécu « *une enfance aliénante* », M. Leclerc affirme qu'elle « *entretient toujours un rapport ambigu avec l'islamisme fermé et violent* ». Il la cite dans son interrogatoire par les policiers de la DGSI – « *les chiïtes sont des malades* », sans qu'on sache dans quel contexte – avant d'ajouter qu' « *elle a évoqué en riant la décapitation d'un homme* ».

En réponse, l'avocate de Sana produit une attestation de sa psychiatre expliquant ce rire par « *un mécanisme de mise à distance* ». M^e Dosé reprend les PV d'auditions devant la DGSI dans lesquels il apparaît que sa cliente rit régulièrement « *quand elle décrit la violence et les viols qu'elle a subis* ». L'avocate assure que Sana « *a répondu à toutes les questions des policiers* », qu'elle est encore régulièrement interrogée et qu'elle renseigne les services de lutte antiterroriste. M^e Dosé affirme que « *le dossier de la préfecture est complètement vide* », sans aucun procès-verbal d'audition à l'appui, et qu'« *il ne contient même pas une note blanche* [des notes des services de renseignement ni datées ni signées] *qui expliquerait à quel point elle est dangereuse* ».

Face au préfet affirmant qu'un éducateur de l'association Itinéraires qui la suit depuis son retour voit en Sana une « *affabulatrice* » et a demandé à ne plus s'occuper d'elle, M^e Dosé cite son directeur général, présent dans la salle. Ce dernier vient d'envoyer à l'avocate un SMS qui contredit le préfet ; il y assure qu'il n'en est rien et qu'il en a informé lui-même la préfecture après avoir été appelé à ce sujet il y a quelques jours. Aucun de ces arguments n'a infléchi la position du représentant de l'Etat, pour qui rien ne s'oppose à ce que, si Sana est expulsée en Algérie, « *ses enfants la rejoignent* ». Faute de pouvoir nourrir son dossier d'expulsion par des faits, il maintient qu'il y a, dans ce dossier, « *une apparence et une réalité* ». La commission d'expulsion rendra son avis le 27 septembre. ■